LE PUITS FILTRANT

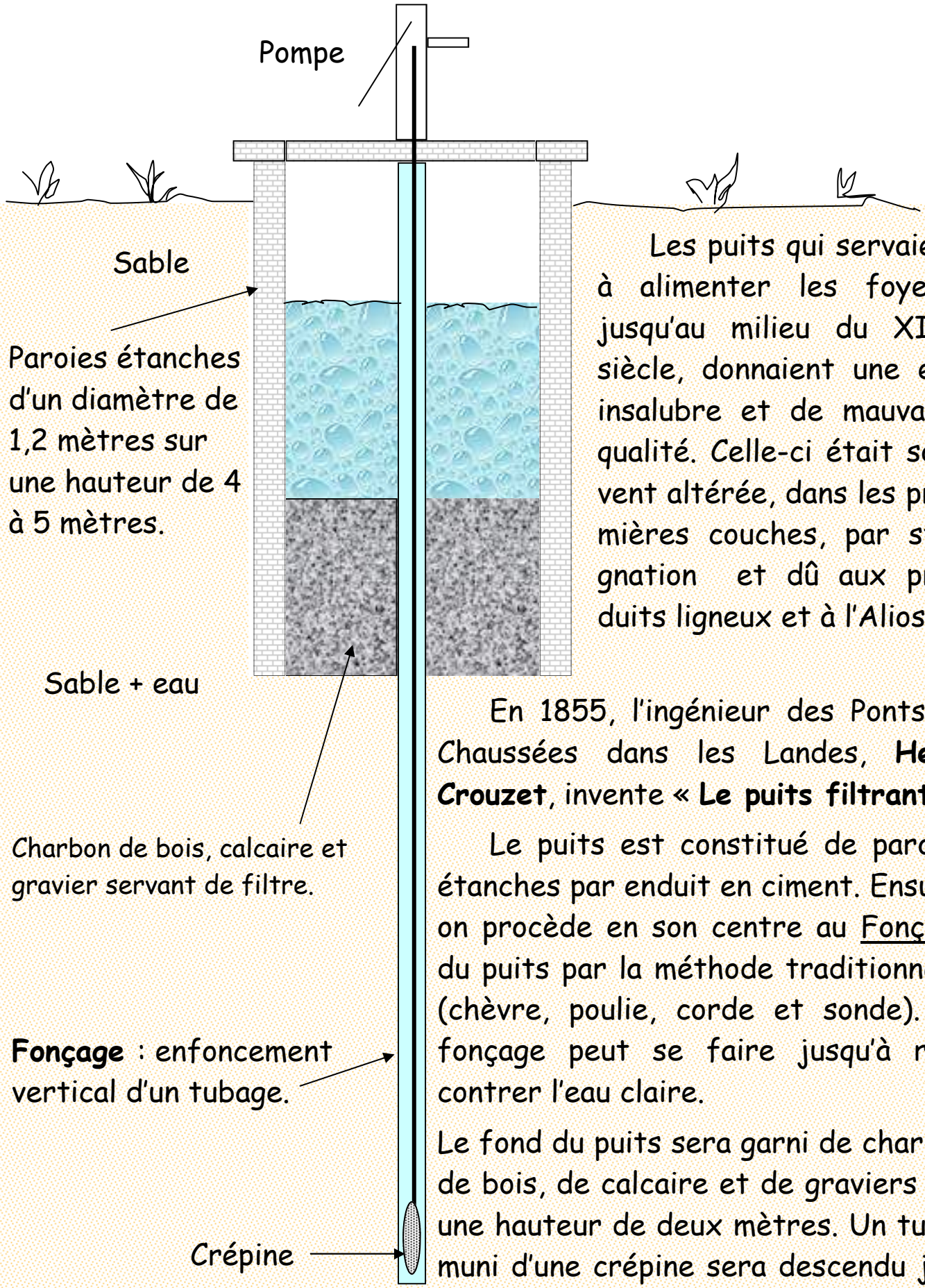

Les puits qui servaient à alimenter les foyers, jusqu'au milieu du XIX° siècle, donnaient une eau insalubre et de mauvaise qualité. Celle-ci était souvent altérée, dans les premières couches, par stagnation et dû aux produits ligneux et à l'Alios.

En 1855, l'ingénieur des Ponts et Chaussées dans les Landes, **Henri Crouzet**, invente « **Le puits filtrant** ».

Le puits est constitué de paroies étanches par enduit en ciment. Ensuite on procède en son centre au Fonçage du puits par la méthode traditionnelle (chèvre, poulie, corde et sonde). Le fonçage peut se faire jusqu'à rencontrer l'eau claire.

Le fond du puits sera garni de charbon de bois, de calcaire et de graviers sur une hauteur de deux mètres. Un tuyau muni d'une crépine sera descendu jusqu'au fond et relié à une pompe.